Il ne m'a pas été ordonné d'orner et d'élever les mosquées.

Abdallah ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il ne m'a pas été ordonné d'orner et d'élever les mosquées. » Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « Vous allez certes les orner et les élever, tout comme les juifs et les chrétiens l'ont fait avec leurs lieux de culte. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

[« At-Tashyîd », traduit ici par « Orner et élever les mosquées » signifie :] élever leurs fondations et les agrandir comme l'a stipulé l'imam Al-Baghawî (qu'Allah lui fasse miséricorde). Cependant le fait d'exceller dans leurs constructions, sans les embellir, ni les orner, ni les enjoliver, n'est pas détestable si cela n'a pas pour but de se vanter, de se faire voir ou d'en tirer gloire comme cela a été mentionné dans le hadith de 'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) : « Celui qui a construit [sincèrement] pour Allah une mosquée, Allah lui construira une maison semblable au Paradis. » La mosquée du Prophète (sur lui la paix et le salut) était construite à partir de torchis, le toit de feuilles de palmes, et les piliers de tronc de palmiers. Abu Bakr (qu'Allah l'agrée) n'y ajouta rien, et lorsqu'à l'époque de 'Umar (qu'Allah l'agrée) le bois et les feuilles pourrirent, il la rénova selon les fondations premières et l'agrandit. A son époque, 'Uthmân (qu'Allah l'agrée) l'agrandit énormément, bâtit des murs en pierre et en gypse, posa des piliers en pierres et un toit de bois. Il la renforça mais ne l'embellit pas. Tous ces travaux étaient fait en vue de consolider la mosquée et de la restaurer, non pour l'embellir et l'enjoliver. Par contre, la gravure des pierres n'avait pas été ordonnée par 'Uthmân (qu'Allah l'agrée), mais celles-ci furent apportées en l'état et aucun des Compagnons qui l'avaient blâmé ne possédait de preuves qui interdisaient cela, hormis le fait de suivre ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et 'Umar avaient accompli comme constructions dans la mosquée en délaissant toute commodité superflue. Et ceci n'implique pas l'interdiction de l'ornement, ni n'en fait une chose détestable.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee